



**Procès-verbal**  
**Comité de Direction Ligue Féminine de Handball**  
**Samedi 2 mai 2009 au Mercure de PAU – Palais des Sports**

### Participants

#### Membres :

Représentants de la FFHB : Patricia SAURINA, *Présidente LFH* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur France A* ; Alexis MANOUVRIER, *personnalité qualifiée*

Représentants des clubs : Olivier GEBELIN, *Vice-Président LFH, Nîmes* ; Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Michel AMICO, *Dijon* ;

Représentante des arbitres : Odile MARCET

Représentant des entraîneurs : Arnaud GANDAIS, *Issy-les-Moulineaux*

#### Excusés :

Christine VANPARYS TORRES, *Représentante des joueuses*

Eric DELAMAIRE, *Issy-les-Moulineaux*

Philippe BANA, *Directeur Technique National*

#### Invités :

Pour la FFHB : Joël DELPLANQUE, *Président de la FFHB* ; Jean-Pierre FEUILLAN, *vice-président en charge du marketing* ; Cécile MANTEL, *responsable service juridique* ; Benoît LOSSET, *chargé de mission Marketing/Communication* ; Bastien EL GHOZZI, *chargé de mission administratif*

**Invités excusés pour la FFHB** : Alexis BERTIN, *responsable service Marketing/Communication*

### Ordre du Jour

- Accueil des membres
- Approbation du PV du CoDir du 5 février 2009
- Point sur la soirée Etoiles du Handball
- Appel à candidatures sur les droits TV
- Marketing et Communication LFH
  - Rappel des partenariats Coupe de la Ligue 2009
  - Logo et charte graphique
  - Synthèse des priorités
- Administratif
  - Procédure d'homologation des contrats de travail
  - Synthèse des priorités
- Calendriers et formules de compétitions 2009/2010
- Point budgétaire :
  - Présentation compte de résultat 2008



- Présentation du budget prévisionnel 2009
- Utilisation du reliquat 2008

## **I/ Accueil des participants 14h**

Patricia Saurina accueille tous les participants et présentent les invités de ce Comité de Direction notamment Jean-Pierre Feuillan, Vice-Président de la FFHB en charge du marketing,

## **II/ Approbation du Procès Verbal du CoDir du 5/02/2009**

Le procès verbal est validé à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes, sollicitées par Arnaud GANDAIS :

### IV/ Calendrier et formule de compétition

*« Il est prévu que les présidents de club valident ou non la mise en place de play-off avant la réunion du 10 mars »*

### VI/ Développement du produit LFH

#### 1/ Hymne LFH

*« Les représentants des entraîneurs et des joueuses soutiennent les travaux débutés »*

#### 3/ Site internet

*« Le CODIR fait état de la nécessité d'une mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2009 »*

## **III/ Retour sur la soirée des Etoiles**

Dans l'attente de l'échange-débriefing sur la compétition Coupe de la Ligue, à programmer entre la LFH et l'organisateur (comité de Moselle et club de Metz), un premier échange est engagé sur la soirée des Etoiles.

### **1/ Organisation**

L'évènement a été une réussite principalement grâce aux joueuses qui ont adhéré et joué le jeu de la soirée de prestige.

### **2/ Promotion**

Création d'un DVD souvenir pour la promotion des évènements futurs, qui sera aussi un support de communication auprès de futurs partenaires (potentiels ou existants).

### **3/ Bilan financier**

Le budget prévisionnel investi par la LFH pour la soirée et la coupe de la ligue a été très légèrement dépassé (27,6K€ pour 27,5K€).



#### **4/ Objectifs**

Thierry WEIZMAN rappelle que deux objectifs principaux définis par le Comité de Direction du 5/02/2009 n'ont pas été atteints :

- La présence de partenaires ou prospects de clubs (seuls le Havre et Metz ont été accompagnés) et de partenaires nationaux de la FFHB (1 seul présent).
- Pas de visibilité média au niveau national.

Un débat s'installe sur la philosophie de la coupe de la ligue et sur son positionnement par rapport à avec la soirée des Etoiles du Handball (événements associés ou pas, lieux, délais entre choix de l'organisateur et dates de compétitions, modes de qualification des finalistes).

A cet égard, il est d'ores et déjà décidé à l'unanimité que:

- La soirée des Etoiles du HB et les finales de la coupe de la ligue ne doivent pas être 2 événements dissociés,
- Les finales de la coupe de la ligue doivent être attribuées à l'organisateur au moins 6 mois en amont des dates fixées pour la compétition.

S'agissant du choix du site, la discussion porte sur les points suivants :

- neutralité du lieu,
- qualification d'office du club « organisateur »,
- nombre de clubs pour la phase finale.

Si une tendance générale semble se dégager en faveur de la présence automatique du club de l'organisateur local, reste à définir la formule de compétition et le calendrier.

Pour le prochain Comité de Direction, les membres devront disposer de fiches comparatives sur les avantages et les inconvénients des différentes possibilités envisagées pour la coupe de la ligue 2010.

## **IV/ Appel à candidatures sur les droits TV**

Jean-Pierre FEUILLAN présente la démarche fédérale pour l'appel à candidatures visant à commercialiser, en France, les droits télévisuels de la FFHB.

Il informe notamment qu'après échange préalable avec les différents opérateurs du marché TV français actuel, 3 lots ont été constitués :

- Lot 1 : EDF A Masculine et Féminine
- Lot 2 : LFH et Coupe de France Féminine
- Lot 3 : Coupe de France Masculine

Cet appel à candidatures a été diffusé le 21 avril 2009 pour un retour des offres fixé au 5 juin 2009 au plus tard. Suivra une phase d'analyse et d'audition des candidats, phase à laquelle pourra être associé 1 représentant des présidents de clubs de LFH.



A ce stade, Thierry WEIZMAN s'interroge sur 3 points :

- Dans le strict intérêt des clubs de LFH et de la structure LFH, était-ce opportun d'isoler le lot LFH de celui des équipes de France ?
- Quelle conséquence si aucun opérateur ne répond pour le lot n°2 ?
- Dans la continuité du dispositif de redistribution appliqué depuis quelques années, les clubs de LFH continueront-ils à percevoir une part des droits TV, y compris par exemple issus du lot n°1 ?

Le Président souligne que les réponses à ces questions ne pourront intervenir qu'après réception et analyse des candidatures.

## V/ Marketing et Communication de la LFH

### 1/ Marketing

- ➔ Jean-Pierre FEUILLAN présente les premiers partenariats d'échanges marketing conclus par la LFH pour la coupe de la ligue 2009 : Madewis, YB Sports, MN5, Cristaline, Handzone et Hand Action
- ➔ Rappel de la démarche de court terme de la cellule opérationnelle :
  - Le questionnaire recensant l'état des lieux marketing et communication des clubs a été envoyé au début de la saison sportive. Seulement 3 retours à ce jour. Difficulté d'identifier les possibilités d'outils marketing mutualisables.
  - Etude spécifique des contrats ballons des clubs en vue d'une commercialisation groupée. 9 retours sur 11 clubs.
  - Partenariat d'équipement informatique : après débat, notamment autour des réserves liées au caractère strictement commercial de l'accord demandé, le CoDir définit comme priorité de la cellule opérationnelle la recherche d'un partenariat global afin d'obtenir la fourniture du matériel requis (ordinateurs, caméras numériques, disques durs).
- ➔ Présentation de la démarche à moyen terme :
  - Envoi rapide du « livre-blanc » de la LFH (présentation du produit) aux clubs pour un retour de leurs observations et compléments avant fin mai aux fins d'enrichissement et de finalisation d'un document au contenu (forme et fond) partagé.
  - Objectif: définir des packages et un plan marketing communs au prochain Comité de Direction.
- ➔ La démarche de prospection (agence spécialisée ou en propre)
  - débat sur la démarche et la méthodologie : validation lors d'un prochain CoDir



## 2/ Communication

- ➔ Présentation des logos proposés et commentés par l'agence Leroy-Tremblot le 24 avril 2009 en présence de Patricia SAURINA, Joël DELPLANQUE, Olivier GEBELIN, Philippe BANA, Arnaud GANDAIS, Alexis BERTIN, Florence LECAT, Bastien ELGHOZZI et Benoît LOSSET. La piste unanimement privilégiée le 24 avril n'est pas retenue par le Comité de Direction à 4 voix contre 3.
- ➔ La cellule opérationnelle devra donc contacter à nouveau l'agence « C'Terrible » afin de la solliciter pour travailler le logo actuel en tenant compte des faiblesses déjà exposées (notamment code couleur et typo). Dans la mesure du possible, la nouvelle proposition de C'Terrible est souhaitée pour le prochain CoDir. Si le prestataire « C'Terrible » ne répond pas aux attentes du Comité de Direction, il est envisagé de lancer un concours auprès des clubs de LFH durant la saison 2009-2010.
- ➔ Présentation des avancées du site internet. Le Comité de Direction décide à l'unanimité de confier à Frédéric PRADES le contenu rédactionnel du site pour un montant de 4000€ HT/an hors frais de déplacement.
- ➔ Par ailleurs, <http://lfh.ff-handball.org> est retenu comme nom de domaine pour le site de la LFH, aucun surcoût n'étant ainsi à prévoir puisque le domaine est déjà réservé à la FFHB.

## 3/ Synthèse des priorités de la cellule opérationnelle

- ➔ Communication :
  - Identité visuelle, site Internet, protocole de début de match, clips vidéos, guide des « bonnes pratiques »
  - Plan de communication LFH
- ➔ Marketing :
  - Finalisation du livre blanc et des packages marketing
  - Plan marketing et, le cas échéant, produits dérivés
- ➔ Événementiel :
  - Lancement de la saison 2009/2010, coupe de la Ligue 2010, Etoiles du hand 2010
  - Stratégie événementielle (en liaison avec le groupe de travail « comm/market/événementiel »)

# VI/ Administratif

## 1/ Homologation des contrats

Rappel de la procédure décidée lors de l'AG de Nîmes en mars 2008 et intégrée au règlement LFH 2008/2009 voté en AG de juin 2008, pour accroître la sécurité juridique des relations de travail des clubs :



- En avril-mai 2008, la FFHB avait réalisé, pour chaque club, un audit juridique de 2 modèles de CDD de joueuse et d'entraîneur professionnels et plusieurs observations ont été adressées à chaque club. L'idée était de valider 2 modèles de contrat par club autorisé à évoluer en LFH,
- Règlementairement, tout CDD de joueuse et d'entraîneur de la liste de l'équipe 1<sup>ère</sup> transmis à la FFHB pour la saison 2009/2010 devait ensuite, pour pouvoir être homologué, être décliné du modèle préalablement validé. L'homologation du contrat étant un pré requis à l'autorisation de jouer en compétitions LFH.

Compte tenu des dernières précisions apportées aux clubs sur les minima de la CCNS (CDD possible uniquement dans le sport pro – chapitre 12 CCNS, où le temps de travail doit être obligatoirement d'un mi-temps minimum et le salaire brut mensuel de 664€ (mi-temps)), les membres du CoDir conviennent, à l'unanimité, de reporter à la saison 2010/2011 l'application de la procédure d'homologation, afin de ne pas trop impacter les budgets des clubs qui recourent encore à des CDD « promo » inférieurs à 664€ bruts mensuels.

Dans l'intervalle de la saison 2009/2010, un travail sera initié en vue de la négociation et de la conclusion d'un accord sectoriel pour les joueuses de LFH (NDLR : par exemple, en rugby fédéral, le temps de travail minimum a par exemple été porté au tiers temps par accord sectoriel).

En outre, la procédure de veille juridique sera maintenue afin d'alerter les clubs sur d'éventuelles clauses non conformes à la CCNS, voire d'éventuels risques contentieux.

## **2/ Synthèse des priorités de la cellule opérationnelle**

- ➔ Finalisation de l'organisation de la formation à l'analyse vidéo (25-27 mai 2009 à Paris)
- ➔ Regroupements de salariés

Les priorités à court et moyen termes en matière administrative sont évoquées, notamment les regroupements envisagés sous l'égide de la LFH : responsables administratifs de clubs, chargés de communication de clubs, entraîneurs autorisés.

Thierry WEIZMAN fait part de son scepticisme quant à l'intérêt du regroupement des salariés administratifs. Plus généralement, il est souhaité que ces regroupements répondent nécessairement à des objectifs de formation. En tout état de cause, des simulations budgétaires pour chacun des 3 regroupements seront présentées au prochain CoDir, avant décision.

- ➔ Bilan d'activité de la LFH saison 2008/2009

Travail en cours en vue de sa présentation au prochain CoDir et à l'AG de fin de saison

- ➔ Travail sur les règlements 2009/2010 (LFH-D1F et coupe de la Ligue)

En vue d'une 1<sup>ère</sup> présentation au prochain CoDir et d'une adoption lors de l'AG de fin de saison



→ Poursuite des travaux d'aide à la structuration des clubs  
Finalisation des documents de soutien (aides publiques, taxe d'apprentissage, gestion de projet)  
pour diffusion aux clubs en vue de la prochaine saison sportive

## **VII/ Calendriers et formule de compétition**

Arnaud GANDAIS fait un rapide état des travaux menés le matin par le groupe de travail « calendriers » : des représentants des clubs se sont montrés opposés à ouvrir la saison 2009/2010 par des 1/8<sup>ème</sup> de finale de coupe de la Ligue dans la mesure où cela entraînerait l'élimination immédiate de certains clubs dès début septembre (incidences sportive, marketing etc).

D'une manière générale, la composition de la LFH résultera de la situation des clubs au regard du cahier des charges, qui à ce jour n'est pas connue. L'analyse de la CNCG est en cours et tiendra sa réunion annuelle les 21 et 22 mai prochains. La réunion finale de la CNCG pour la vérification du respect du cahier des charges est prévue, quant à elle, le 4-5 juillet 2009.

Les présidents de clubs expriment leur volonté commune de voir un championnat à 12 équipes la saison prochaine mais surtout, si le cas se présentait, de ne pas être en nombre impair de clubs. Les entraîneurs (Arnaud GANDAIS et Olivier KRUMBHOLZ) s'expriment davantage en faveur d'un championnat permettant la mise en place de play-offs.

## **VIII/ Budget**

Présentation du budget prévisionnel 2009 et du réalisé du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 29 avril 2009. Une erreur apparaît dans le réalisé des recettes de 2009. Il faut lire dans la ligne « participation des clubs » 55000€ au lieu des 110000€ présentés, les droits d'engagement des clubs ne pouvant être comptabilisés à 2 reprises puisqu'ils sont déjà pris en compte dans le reliquat 2008 reporté sur 2009.

Olivier GEBELIN et Michel AMICO s'étonnent de la présentation du budget en année civile, qui certes répond à la logique comptable fédérale, mais ne correspond pas à la réalité du fonctionnement LFH où les clubs s'engagent par saison. Ils demandent donc à ce que les budgets apparaissent désormais en saison sportive. Alexis MANOUVRIER participera à la mise en forme ainsi demandée.

En l'état, le report à nouveau de l'année 2008, qui s'élève à 36086,89€, fait l'objet de divers projets présentés au Comité de Direction :

- Un regroupement des salariés administratifs des clubs
- Un regroupement des chargés de communication des clubs



- Un regroupement des entraîneurs des clubs avec la venue d'entraîneurs étrangers

La proposition sur le poste « identité visuelle » est de fait abandonnée compte tenu du refus de poursuivre avec Leroy-Tremblot.

Compte tenu des remarques visées par Olivier GEBELIN et Michel AMICO sur l'exercice sportif du budget de la LFH, Olivier GEBELIN réfute la demande d'affectation du report d'excédent sur telle ou telle action, le report à nouveau ne pouvant être assimilé à un excédent.

Seule la situation arrêtée au 30 juin 2009 fera l'objet d'une décision attributive sur l'exercice suivant. Alexis MANOUVRIER confirme le bien fondé de cette remarque.

Olivier GEBELIN interroge les représentants de la FFHB sur la gestion de la trésorerie (produits financiers) de la LFH. Patricia SAURINA propose qu'Alain KOUBI, trésorier de la FFHB, soit invité au prochain CoDir pour éléments de réponse.

## XI/ Questions Diverses

- Le prochain Comité de Direction est programmé le 2 juin 2009 de 9h30 à 12h30 au siège de la FFHB. [NDLR : Hors réunion, cette date est finalement abandonnée compte tenu de l'indisponibilité du président de la FFHB et du DTN]. Il restera ensuite à convenir d'une date pour l'AG LFH de fin de saison, notamment chargée de valider les règlements D1F et coupe de la Ligue 2009/2010.

Arnaud GANDAIS soulève 3 points au titre des questions diverses :

- Sensibilisation du Comité de Direction au fait que de plus en plus de jeunes joueuses refusent de signer des conventions de formation et contrats stagiaires et préfèrent signer des contrats « promotionnels » afin d'être dispensées de droits de formation.
- Changement de réglementation sur les diplômes. Le BEES 2 sera progressivement remplacé par le DES (application définitive en 2011). Arnaud GANDAIS souligne le décalage accentué qui existera entre le niveau de diplôme exigé pour l'entraîneur autorisé (au BE1 succèdera le DES équivalent du BE2) et le statut des entraîneurs qui sont très peu à être cadres aujourd'hui et dont les rémunérations sont, pour certains, au minimum conventionnel. La solution pourrait passer par un accord sectoriel.
- Est-il possible d'envisager un championnat espoir des clubs de LFH (les équipes joueraient en ouverture des équipes 1ères) ? Actuellement 8 clubs ont des réserves qui jouent au niveau N1 ou N2 et la logique de formation et de réduction des coûts s'adapteraient à la création d'une telle compétition. Se renseigner néanmoins sur ce qui avait conduit la FFHB à finalement supprimer le championnat Espoir masculin il y a quelques années.





L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Patricia SAURINA  
Présidente de la LFH

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.